

## Décision du Maire n° 2025/29

=====

**Objet : Signature d'un mandat avec l'agence Immobilière APLIMMO pour la vente de 2 biens appartenant à la commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2122-21 et suivants relatifs aux compétences et pouvoirs du Maire en matière de gestion du patrimoine communal.

Vu la délibération n°2024-067 du Conseil municipal en date du 8 juillet 2024 donnant, en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ;

Vu la nécessité pour la commune de céder certains biens devenus inutiles à l'usage des services municipaux ;

Considérant que les biens suivants ne revêtent plus d'intérêt pour le service public et qu'il est dans l'intérêt de la commune de les mettre en vente :

Salle polyvalente sise 2 rue du cimetière - 07 400 LE TEIL (parcelle BD 550) ;

Garages sis 7B avenue du 8 mai 1945 - 07400 LE TEIL, (parcelle BK 718) ;

Considérant que le recours à une agence immobilière facilitera la vente rapide de ces biens aux conditions du marché.

**Monsieur le Maire,  
DÉCIDE**

**DE SIGNER** un mandat de vente avec l'agence immobilière APLIMMO, sise 34 rue de la République - 07400 Le Teil pour la vente des 2 biens précités ainsi que tout document utile en lien avec cette vente.

Fait à Le Teil, le 22 mai 2025,  
Par délégation du Conseil Municipal  
Le Maire,



Olivier PEVERELLI